

*Date de dépôt : 14 avril 2011*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Bertina t : HC Genève-Servette : Le canton paie pour l'incurie de la Ville de Genève. Qu'elle rembourse l'Etat !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*En septembre 2010, le magazine « Top Hockey » présentait le guide des équipes engagées dans le championnat de Hockey suisse pour la saison 2010-2011. Cette excellente revue nous apprenait, en page 32, que le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), finaliste étincelant de la saison précédente puisqu'il ne perdit le titre qu'au dernier match des playoff, touchera « une importante manne financière (environ 5 millions de francs au total sur deux ans), accordée conjointement par la Ville et le Canton de Genève, viendra donner un peu d'air à une structure qui en avait bien besoin ». En fait, le GSHC ne touche directement que le remboursement des frais d'infrastructure – 1,6 millions. Pour le solde, l'argent doit être versé au Genève Futur Hockey Club (GFHC), association en charge du développement des jeunes. C'est bien cette dernière qui est subventionnée.*

*Passé pour la contribution de la Ville de Genève dont c'est le rôle. Mais en quoi le canton doit-il subventionner le Servette HC?*

*Le 1<sup>er</sup> février, « La Tribune de Genève » tente d'expliquer le départ précipité pour le CP Bern du chouchou du public genevois, Thomas Deruns. « Genève-Servette, de son côté, doit composer avec la politique à géométrie variable du Conseil administratif qui, par la voix de Remy Paganini, avait assuré que le déficit structurel de l'exercice en cours serait couvert. Comme il le fut en 2010. Avec la Ville et le Canton, disait-il dans La Tribune de Genève du 3 septembre, nous nous sommes engagés à couvrir le manque à gagner du club, qui est dû en grande partie à l'état actuel des Vernets. ».*

*De son côté, le canton a tenu tous ses engagements, sans dévier d'un iota de sa ligne de conduite. Parole du conseiller d'Etat Charles Beer: «Nous avons contrôlé les comptes de l'association Genève Futur Hockey Club en charge du développement du hockey sur glace – à qui nous avons versé une subvention exceptionnelle – pour nous assurer que cet argent n'alimentait pas les caisses de l'équipe professionnelle de Genève-Servette. Nous avons ensuite débloqué une aide d'urgence exceptionnelle pour combler une partie du déficit de la saison 2009-2010. Nous avons enfin offert nos bons offices pour faire avancer le dossier de la future patinoire. Mais la Ville a décidé de prendre les choses en main.»*

*Mais voilà. La Ville de Genève, qui est responsable des infrastructures, n'a toujours rien entrepris à ce jour, ce qui condamne MM. MacSorley et Hugues Quennec à ne pas retrouver une meilleure santé financière. Ni les travaux, pourtant si nécessaires aux infrastructures, n'ont été entrepris, ni les loges pour VIP n'ont été construites. Pertes sèches, par année, évaluées à 1,5 millions de francs pour le club. Pire : les délais sont devenus intenable puisque la saison 2011-2012 reprend début septembre. Les travaux ne seront sans doute pas faits, pour la seconde année. C'est un vrai scandale et une démonstration de l'incompétence des magistrats de la Ville de Genève.*

*Début 2010, les dirigeants de Genève-Servette alertent le Conseil d'Etat. Ils doivent présenter un budget à la ligue nationale de hockey et aussi satisfaire à des contrôles d'un point de vue interne. Avec un découvert important, le Genève-Servette ne peut non seulement pas se présenter pour le prochain championnat, mais surtout les dettes qu'il doit assumer le conduisent directement vers une faillite. M. Mark Muller s'inquiétant de l'avenir difficile du Genève-Servette a demandé à procéder à un contrôle de la situation financière de la SA (le club) et de l'association Genève Futur Hockey. Un responsable du canton et un responsable de la Ville ont ainsi audité ces fameux comptes.*

*Ensuite, MM. Beer, Muller et Unger, en tant que délégation au sport de l'Etat, ont rencontré les responsables de la Ville de Genève pour se mettre d'accord sur un plan de sauvetage du club, tenant compte du fait que le propriétaire avait bien mis de l'argent dans le club. Rapidement, les responsables de la Ville comme du canton ont compris qu'il leur fallait travailler ensemble et que le plan de sauvetage devait être décidé dans l'urgence pour éviter le naufrage du Genève-Servette.*

*Le document commun CA Ville de Genève/CE a été approuvé par les deux Conseils et a prévu, pour le canton, les engagements suivants :*

*Les 1.6 millions ont été versés à la SA dans l'unique but de restituer à Genève-Servette l'avance qu'elle avait faite à la Ville de Genève pour l'équipement des panneaux et autre infrastructure au sein de la patinoire ; le GSHC a fait des travaux dans la patinoire, **lesquels relèvent de la Ville de Genève**. Ils ont versé 1.6 million qui correspond à l'infrastructure sportive communale, soit une catégorie qui figure explicitement dans l'orientation des dons du Sport-toto. S'ils n'avaient pas été dans l'urgence pour ce versement, ils auraient dû le faire à la Ville de Genève qui aurait reversé cette somme au Genève-Servette. Or, en raison de l'urgence, ils ont procédé à un versement direct à la SA, c'est-à-dire au club de ligue nationale à lui-même ;*

*Pour le canton, le versement unique de 500'000 F, provenant du Sport-toto, était destiné à l'association Genève Futur Hockey Club, tout comme une subvention pérenne de 500'000 F. Cela correspond au plan de sauvetage commun figurant dans le communiqué de presse ; il est donc public.*

*Les choses se compliquent car les versements annoncés de 750'000 F par la Ville de Genève et de 550'000 F provenant du fonds intercommunal, ainsi que les travaux d'infrastructure auxquels **la Ville s'était engagée, n'ont toujours pas été honorés**. La Ville a pris l'engagement de verser ce montant et de demander 550'000 F au fonds intercommunal **mais n'a fait ni l'un ni l'autre**. Elle a demandé des éléments de contrôle et de garantie alors même que le CA et le CM avaient voté ces engagements. Contrairement à la Ville, le CE a effectué son propre versement et honoré sa part des accords. Les décisions qui figuraient dans ces accords tripartites reposaient sur un audit commun ; il y a là un jeu politique dont les tenants et aboutissants lui échappent.*

*Il y a 3 possibilités pour maintenir un tel club dans l'élite :*

*Disposer d'infrastructures lui permettant de financer son activité ;*

*Recourir à des établissements publics autonomes, comme le fait Fribourg, pour sauver l'équipe en créant une banque cantonale Fribourg Arena, qui n'est rien d'autre qu'un moyen de subventionner le club ;*

*Sortir des budgets minimaux, et ainsi maintenir durablement le cap sur l'élite.*

*La Ville a certes demandé un crédit d'étude **mais n'a ensuite rien fait**. Les montants sont estimés à quelque 14 millions pour les travaux et ils ne savent pas encore s'il faut reconstruire une nouvelle patinoire. Il ajoute que la Ville avait conditionné toute collaboration avec l'Etat au fait que ce dernier renonce aux projets sur le Grand-Saconnex ou sur Plan-les-Ouates,*

*car c'est sur le site des Vernets que de vait, selon elle, absolument se trouver la patinoire. La Ville devait ainsi prendre le « leadership » sur la reconstruction d'une patinoire des Vernets, **mais rien n'a été fait depuis.***

*De ce fait, le club s'est trouvé dans une situation dans laquelle rien n'a bougé quant à sa capacité d'autofinancement ; **une partie des montants promis n'a pas été versée** ; ce qui a déclenché une crise importante, qui s'est soldée par le départ de deux joueurs, et, probablement, par celui d'autres précieux joueurs pour l'équipe ; cela pour alléger la masse salariale du club et pour faire face aux demandes d'exigences de la licence dès le 20 février et du contrôle comptable interne au 30 mars.*

### **La situation n'est clairement pas bonne.**

*Le président du club affirme avoir mis tellement d'argent et d'énergie dans le HCGE qu'il est hors de question de le quitter. Il précise que l'on ne peut pas leur reprocher de vendre des joueurs puisqu'il leur a été demandé, dans les accords, qu'ils aient une adéquation entre leurs recettes et leurs charges. Puisque les engagements n'ont pas été honorés, ils se retrouvent dans une situation les forçant à alléger leurs dépenses ; la saison prochaine, ils vont tabler sur des joueurs plus jeunes, provenant de l'association Genève Futur Hockey, pour assurer la relève.*

*Sur la question de la licéité de leurs engagements, le chef du DIP s'était particulièrement réjoui d'avoir pu compter sur un rapport de la Cour des comptes au début de la législature. Il précise que la Cour avait vérifié différents éléments, dont le versement de 1.6 million . Le rapport écrit comporte une erreur dans le fait qu'il mentionne que le montant a été versé par le DIP, alors qu'il a été versé par le CE sur une décision du CE prise par un extrait de procès-verbal du CE du 16 juin 2010. La version du rapport se trouvant en ligne comporte désormais cette information corrigée.*

*Au niveau du CE, ils ont donc fait un contrôle comptable, ils ont honoré leurs engagements, ils ont un rapport de la Cour des Comptes qui est correct et une affectation qui correspond aux montants. Voilà l'état actuel de ce dossier.*

*Sauf que la somme importante prélevée par la Commission cantonale d'aide au sport devait servir au Genève Futur Hockey Club. Il n'a jamais été question pour cette association de financer des équipes professionnelles. Seul le très mauvais travail des conseillers administratifs de la Ville de Genève a obligé le Conseil d'Etat à trouver une solution d'urgence en versant au fonds cantonal d'aide au sport la somme de 1,6 million.*

*Il ne m'est pas possible de fermer les yeux sur un tel dysfonctionnement qui pénalise lourdement les finances de ce fonds destiné aux jeunes sportifs de notre canton. Les manquements en tous genres de MM. Pagani et Tornare ont torpillé cette affaire au point d'obliger l'Etat à intervenir. Ils ne peuvent en rester là.*

**Ma question est la suivante :**

*Est-ce que l'Etat de Genève, qui a décidé de porter la main dans la poche du fonds cantonal d'aide au sport, est disposé à réclamer cette somme pour la rendre au fonds cantonal d'aide au sport ?*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Interpellés en mai 2010 par les responsables du Genève-Servette Hockey Club (GSHC), alors que le club se trouvait dans une situation financière très difficile, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève ont adopté une stratégie commune visant à aider le GSHC, afin de lui permettre de se maintenir à un très haut niveau sportif.

Constatant les excellents résultats sportifs obtenus les quatre années dernières par le GSHC, l'engouement populaire croissant, ainsi que les efforts des dirigeants du club pour attirer de nombreux jeunes au hockey sur glace, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève décidaient ainsi d'octroyer en juin 2010 une aide financière de 2,75 millions de francs à l'Association Genève Futur Hockey pour les années 2010 et 2011. La participation de la Ville de Genève devait se monter à 1,75 million de francs, celle de l'Etat à 1 million de francs. Ces sommes devaient être versées dans le cadre d'un contrat de prestations qui doit encore être proposé aux parlements concernés, il s'agissait aussi d'accorder une aide financière exceptionnelle.

S'agissant de la patinoire, et toujours dans le cadre de cet accord, le Conseil d'Etat décidait d'octroyer une somme de 1 600 000 francs au GSHC, le canton participant ainsi aux efforts consentis ces dernières années tant par la Ville de Genève que par le Genève-Servette Hockey Club. Il est important de souligner que le Conseil d'Etat avait toute autorité, selon le règlement sur l'aide au sport alors en vigueur, pour attribuer ce montant du fonds de réserve de l'aide au sport intitulé « projets sportifs de moyenne et grande envergure (réserve) ». Le nouveau règlement de l'aide au sport, en vigueur depuis novembre 2010, sans modifier les compétences d'attribution du Conseil d'Etat, a permis de clarifier encore la procédure d'attribution des montants de la réserve.

La Ville de Genève s'est auss i engagée en ju in 2010 à satisfaire les principales requêtes du club concernant les améliorations nécessaires à l'accueil du public. L'ensemble des travaux de réfection de la patinoire était alors estimé à 8 millions de francs.

Simultanément, la Ville de Genève et le canton ont décidé de travailler de concert, et sur la base d'une étude des besoins sur le plan régional, à la construction d'une nouvelle patinoire.

Comme l'indique l'auteur de cette interpellation, l'Etat a respecté ses engagements. Pareil exercice, pour diverses raisons, s'est révélé plus difficile pour la Ville de Genève.

Fort de ce constat, l'Etat a décidé de réunir une nouvelle fois les parties en mars 2011. Il s'agissait de faire le point sur l'avancement du traitement des engagements pris de part et d'autre et de les actualiser pour tenir compte des problèmes rencontrés par la Ville pour honorer certains de ses engagements.

Après plusieurs semaines de travaux intenses, les représentants de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et du Genève-Servette Hockey Club ont conclu le lundi 28 mars 2011, un accord global qui vise à garantir la mise à disposition à court terme et à moyen terme d'une infrastructure de qualité pour le Genève-Servette Hockey Club, ainsi que le développement d'une structure ambitieuse de formation pour la relève du hockey sur glace dans le canton.

En premier lieu, le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris l'engagement de soutenir un projet de rénovation de la Patinoire des Vernets pour un montant de 7,5 millions de francs, en accord avec les attentes du club. Ces investissements vont permettre au club de réaliser des revenus supplémentaires estimés à 1,5 million de francs par année. Ce projet prend la forme d'un amendement au projet initial du Conseil administratif en vue d'une adoption par le Conseil municipal, le mardi 19 avril 2011. Ce calendrier permet au Club de disposer de la nouvelle tribune dès le début de la saison 2011-2012.

En second lieu, le Conseil d'Etat et les représentants du Conseil administratif de la Ville de Genève et du Genève-Servette Hockey Club se sont engagés à avoir choisi au plus tard le 30 juin 2011, le site destiné à accueillir une nouvelle patinoire, livrable en 2015. Une infrastructure indispensable à la viabilité d'un club professionnel de hockey sur glace à Genève.

Enfin, sur la base d'un second rapport d'audit établi par l'Etat de Genève et la Ville de Genève, d'un business plan détaillé et de la tenue récente de l'assemblée générale de l'association Genève Futur Hockey, l'Etat de Genève

et la Ville de Genève confirment leur soutien à une structure de formation de la relève à vocation cantonale, sur la base des engagements financiers pris en juin 2010.

Il s'agit concrètement du versement immédiat par la Ville de Genève des 750 000 francs votés en juin 2010 par le Conseil municipal en faveur de Genève Futur Hockey, assortis d'une demande de financement de 550 000 francs auprès du Fonds intercommunal.

Il s'agit ensuite d'un financement extraordinaire en 2011 de 500 000 francs de l'Etat de Genève et de 500'000 francs de la Ville de Genève en vue du désendettement de l'association Genève Futur Hockey.

Sur la base de cet assainissement, il s'agit enfin d'un financement annuel de l'association Genève Futur Hockey de 500 000 francs de l'Etat de Genève et de 500 000 francs de la Ville de Genève, dans le cadre d'un contrat de prestations tripartite.

L'accord global conclu entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et le Genève-Servette Hockey Club ouvre des perspectives très favorables au développement du hockey sur glace à Genève. Il fera l'objet d'un suivi régulier par l'ensemble des parties concernées. Cet accord global ne prévoit pas que l'Etat de Genève demande à la Ville de Genève le remboursement de la somme qu'il a versée comme participation aux efforts consentis ces dernières années tant par la Ville de Genève que par le Genève-Servette Hockey Club dans la rénovation de la patinoire.

Enfin, afin de clarifier la situation et de couper court aux rumeurs, le conseiller d'Etat chargé du DIP a proposé à la Cour des comptes de vérifier l'opportunité d'ouvrir un audit portant sur la mise en œuvre de l'accord conjoint du 16 juin 2010 entre la Ville de Genève et l'Etat de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Mark MULLER